

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 11 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2025DELIB0031 - AVENANT DE TRANSFERT - FUSION DE L'ENTREPRISE DEMAILLE AVEC LE GROUPE SPRINT - ACCORD-CADRE DE SERVICES RELATIF À DES PRESTATIONS D'IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE BRY-SUR-MARNE - LOT N°2 " PRESTATIONS D'IMPRESSION NUMÉRIQUE " - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2194-1

Vu la délibération 2023DELIB0041 en date du 09 juin 2023 concernant l'Accord-Cadre de services relatif à des prestations d'impression offset et numérique pour les besoins de la ville de Bry-sur-Marne – Lot n°2 « Prestations d'impression numérique » notifié le 21 juin 2023,

Vu le courriel en date 17 février 2025 du titulaire du lot n°2 du marché relatif à des prestations d'impression offset et numérique pour les besoins de la Ville de Bry-sur-Marne informant le pouvoir adjudicateur de la fusion de la société DEMAILLE avec le groupe SPRINT,

Vu le contrat conclu en 2023 pour le lot n°2 de l'accord cadre de service relatif à des prestations d'impression offset et numérique pour les besoins de la ville de Bry-sur-Marne – Lot n°2 « Prestations d'impression numérique » pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour une durée maximale de 4 ans et pour un montant maximum de 300 000€ sur la durée totale du marché,

Vu l'avis de la commission Marchés publics, développement économique, emploi, communication, commerces, artisanat et TPE, en date du 12 mars 2025,

Vu l'exposé ci-dessus,

Vu le projet d'avenant de transfert,

Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Considérant que les prix du bordereau unique de prix restent échangés,

Considérant que les critères techniques, de qualité et de durée de fabrication restent inchangés,

Considérant que la société Demaille était une entité du groupe SPRINT,

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE l'avenant n°1 portant transfert de l'accord-cadre de services relatif à des prestations d'impression offset et numérique pour les besoins de la ville de Bry-sur-Marne – Lot n°2 « Prestations d'impression numérique » attribué à la société DEMAILLE 33 Quai Jean Baptiste Clément ALFORTVILLE (94140) à la société SPRINT Peripark Batiment D 99-101 Avenue Louis Roche Gennevilliers (92230).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 avec la société SPRINT dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

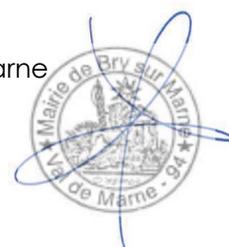
Publiée le : 20 mars 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

AVENANT DE TRANSFERT

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Nom de l'organisme : Mairie de Bry-sur-Marne

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances Madame Hélène PALAUDOUX, Directrice générale des Services

Comptable assignataire des paiements : Madame Marie-Françoise ROUSSING-ABRY, Trésorière Principale de Vincennes

B - Identification du titulaire du marché public avant le transfert du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Nom commercial et dénomination sociale : DEMAILLE GROUPE SPRINT

Adresse : 33 Quai Jean Baptiste Clément 94140 ALFORTVILLE

Courriel : appelsdoffres@demaille.fr

Numéro de téléphone : 01 43 53 87 00

Numéro de SIRET : 303 753 404 00233

Code APE : 82.19Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR29 303 753 404

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public** : ACCORD-CADRE DE SERVICE RELATIF À DES PRESTATIONS D'IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE BRY-SUR-MARNE EN APPEL D'OFFRES OUVERT – LOT N°2 PRESTATION D'IMPRESSION NUMÉRIQUE
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

■ **Date de la notification du marché public** : 21 JUIN 2023

■ **Durée d'exécution du marché public** : 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

- Montant initial du marché public :
 - Montant HT : 300 000 euros HT la durée totale de l'accord cadre

D - Objet de l'avenant et nouveau titulaire du marché public après transfert

- Modifications introduites par le présent avenant :

Par courrier en date du **17 février 2025**, le titulaire du marché a informé le pouvoir adjudicateur de la fusion de la société **DEMAILLE** sise 33 quai Jean Baptiste Clément 94140 ALFORTVILLE avec le **groupe SPRINT** sise Peripark Bâtiment D 99-101 Avenue Louis Roche 92230 Gennevilliers.

Ainsi, à compter du **17 février 2025**, la société SPRINT se substitue au titulaire du marché initial.

Après vérification de ses capacités techniques, financières et professionnelles, le pouvoir adjudicateur accepte le transfert du marché public.

En conséquence, la reprise du nouveau marché par la société **SPRINT** nouveau titulaire, entraîne de plein droit le transfert au bénéfice de ce dernier de l'ensemble des droits et obligations résultant du dit marché.

Le nouveau titulaire du marché public est :

Nom commercial et dénomination sociale : SPRINT

Adresse : Peripark Batiment D 99-101 Avenue Louis Roche 92230 Gennevilliers

Numéro de téléphone :

Numéro de SIRET : 438 670 721 00077

Code APE : 6420Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR80438670721

Les paiements s'effectuent sur le compte suivant :
Ajouter le RIB si changement de compte pour les paiements.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

X Non

Oui

E - Signature du titulaire initial du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DEMAILLE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du nouveau titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RAD Foad Président du groupe SPRINT		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)